

Quelle politique environnementale pour Reims ?

1. Aménagement du territoire urbain.

1.1. Transports

A la lecture du PDU, il nous est apparu que ce plan, qui comportait dans son antérieure version, un certain nombre de points positifs, n'a pas, et de loin, été entièrement réalisé.

La nouvelle proposition de Plan comporte elle aussi des perspectives qui vont dans le bon sens et nous aimerions que la ville s'engage formellement à mettre en oeuvre intégralement ce plan. Il nous est malgré tout apparu que cette proposition de plan était en dessous de ce que l'on attend pour une bonne gestion des déplacements dans la ville : notamment

- trop de parkings pour automobiles particulières autour du centre et pas assez d'incitation à laisser les véhicules en périphérie
- une vision trop centralisée du plan de transports en communs. Il y a un manque flagrant de lignes de communication entre quartiers périphériques (petite et grande ceinture urbaine).

Nous aimerions donc que soit revue dans ce sens l'organisation des transports en commun.

Il nous paraît particulièrement important de développer un réseau important de pistes cyclable sécurisées au plus vite.

Quelles sont vos propositions concernant ce plan, en vue de nos remarques ?

1.2. Réhabilitation de quartiers

Nous constatons qu'à la faveur de la réhabilitation de certains quartiers et/ou zones anciennement industrielles, l'augmentation du prix des logements dans les nouveaux aménagements pousse les catégories les moins aisées de la population vers des quartiers de plus en plus périphériques, lesquels ne bénéficient pas des mêmes infrastructures en matière de transports en communs, de commerces, de services et d'activités. Cette relégation discriminante d'une partie de la population rémoise ne nous est pas acceptable, et nous souhaiterions que la ville réfléchisse à une répartition plus harmonieuse des ressources urbaines entre ses habitants.

Il est du ressort de la mairie de réfléchir à un autre urbanisme économe en déplacements et favorisant l'emploi et les services de proximité.

Comptez vous mener une telle politique, et de quelle manière ?

1.3. La présence animale dans la ville

L'ensemble des animaux présents dans la ville (chats, chiens, pigeons etc...) doit faire l'objet d'une « gestion » harmonieuse.

Seriez vous prêt(e), pour ce faire, à confier la question animale à un responsable unique au sein de la municipalité ?

2. Lutte contre les pollutions

2.1. Patrimoine municipal

La mise en œuvre des constructions ou réhabilitations du ressort de la municipalité doit prendre en considération les principes écologiques : conditions de travail des salariés (proscription des matériaux néfastes pour la santé), économies d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables et limitation des pollutions intérieures.

La mairie pourrait également mener des politiques incitatives dans ce sens envers les particuliers, ainsi que les promoteurs immobiliers et maîtres d'ouvrages.

Avez-vous des projets concrets dans ces domaines ? Lesquels ?

La consommation courante pose également ces problèmes, notamment dans la bureautique, les déplacements, le chauffage, l'éclairage urbain...

Dans tous les services municipaux et dépendant de la mairie, quels sont vos engagements en matière d'achats responsables pour l'environnement, pour réduire la consommation d'énergie, quels types d'énergies comptez-vous favoriser ?

2.2. Friches industrielles.

Nous nous inquiétons des procédures de réhabilitation d'anciennes friches industrielles. En effet, la plupart de ces friches présentent des degrés élevés de pollution des sols et nous demandons très vivement à la municipalité de faire procéder à des évaluations sérieuses de ces pollutions et de veiller à la mise en œuvre des procédures de décontamination avant toute décision de remise en chantier des terrains concernés.

Vous y engagez vous ?

2.3 Gestion des déchets.

Quelques quartiers ne bénéficient pas encore de la collecte sélective des déchets ménagers et nous demandons l'accélération de la mise en place de ces collectes.

Une information plus importante de la population et une action plus incitative nous apparaissent nécessaires concernant le tri sélectif de base, et surtout celui des déchets dangereux et/ou polluants. Pour en finir avec l'enfouissement des déchets encombrants nous demandons la mise en place rapide d'une collecte sélective en vue de leur recyclage.

Généraliser les techniques de compostage accessibles à tous, informer la population et l'inciter à composter. D'autres villes ont très simplement mis en place un tel système.

Il nous paraît également primordial de mener une campagne d'incitation à la très forte réduction des déchets.

Vous trouverez ci-joint un guide dans lequel des pratiques de valorisation des déchets mises en places dans d'autres villes sont présentées et sur lesquelles nous vous invitons fortement à prendre exemple.

Quelles mesures comptez vous prendre dans ce domaine ?

2.4. Incinérateur

L'incinérateur situé dans la zone Farman-Pompelle nous préoccupe à double titre :

- l'âge de l'installation conduira à la nécessité, dans un avenir proche, de mettre fin à son activité. Pour éviter d'être pris au dépourvu et de vivre pendant une longue période avec une installation en fin de vie dégageant des nuisances hors norme, il convient que la ville de Reims prépare l'étude d'une alternative à l'incinération avec les technologies les plus écologiques et dans le respect de l'environnement.

- Dans son fonctionnement actuel, l'incinérateur dégage fréquemment des fumées que les vents d'est rabattent sur les quartiers est et sud-est de Reims. Nous souhaiterions qu'une étude d'impact de ces fumées (aires de contamination en fonction des vents et contenu chimique de ces fumées) soit menée et que ses résultats soient portés à la connaissance de la population rémoise.

Etes vous prêt(e) à faire ces analyses et à étudier une alternative à l'incinération ?

2.5. Qualité de l'Air

D'une manière plus générale, si Reims-Métropole publie régulièrement les résultats d'analyses de la qualité des eaux de distribution urbaine, il n'en est pas de même des analyses précises de qualité de l'air.

Or il n'est certainement pas que les statues de la cathédrale pour subir les effets de la pollution atmosphérique.

Nous demandons à ce que soient conduites régulièrement des mesures des pollutions de l'air urbain et à ce que les résultats de ces analyses soient portés à la connaissance de la population.

Les origines urbaines (circulation automobile, chauffage...), industrielles et agricoles de ces pollutions doivent être identifiées (les mesures publiées par ATMO concernant la présence dans l'air des villes champenoises de pesticides agricoles, y compris de certaines substances interdites d'usage depuis des années, montrent qu'une vigilance est nécessaire dans ce domaine).

Il est étonnant de constater que le CHU de Reims ne mène aucune étude de corrélation entre des affections respiratoires ou cutanées constatées et la pollution atmosphérique de la ville. Une vigilance de la Ville à ce sujet pourrait être un facteur incitatif.

Nous souhaitons que des résultats complets d'analyses de l'air de Reims soient publiés.

Quelle sera votre politique de l'air ?

2.6 Qualité de l'eau

Même si la qualité de l'eau distribuée dans la ville de Reims répond aux normes, la situation des captages n'est pas sans appeler certaines inquiétudes : proximité des zones d'épandage d'intrants agricoles, proximité de voies de circulation autoroutière... Une augmentation des périmètres de « sécurité » autour des captages permettrait de garantir le maintien d'une qualité de l'eau maximale. Il est plus efficace et moins onéreux de ne pas polluer que de dépolluer.

Seriez vous d'accord pour publier des analyses plus complètes ?

Quelle sera votre politique de protection de l'eau ?

2.7. Vers une ville "zéro-pesticide"

Nous demandons qu'à l'instar de nombreuses villes françaises (Rennes, Lyon, Auch, Barsac, Beauvais, Juvisy-sur-Orge, Nantes, Strasbourg, Orléans ...) la ville de Reims s'engage dans une politique de suppression totale et rapide de l'usage des pesticides dans tous les espaces publics relevant de sa gestion : espaces verts, mais aussi voirie, écoles, et autres établissements municipaux. L'utilisation des herbicides à base de glyphosate provoque une pollution avérée de la Vesle. La ville de Reims devenant exemplaire en ce sens pourrait mener des actions d'information et d'incitation à destination des particuliers et des professionnels en leur proposant des solutions alternatives.

Vous engagez vous à atteindre l'objectif zéro pesticide, avec quels moyens et à quelle échéance ?

2.8. Soutien à l'agriculture biologique et restauration scolaire

Dans le but d'encourager des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et porteuses de développement d'emplois locaux, et dans le même temps d'éduquer nos enfants à une alimentation de santé, nous demandons que la ville promeuve, à travers la restauration scolaire, la consommation de produits d'alimentation biologiques et de production régionale. L'exemple d'autres villes montre qu'il est tout à fait possible d'intégrer aux menus un maximum de ces produits.

Que proposez vous pour promouvoir l'agriculture biologique dans les écoles ?

2.9. Téléphonie, Antennes relais et pollutions électro-magnétiques.

L'utilisation de téléphones portables étant excessivement dangereuse pour la santé, particulièrement pour les plus jeunes, il nous paraît indispensable que la mairie s'investisse dans une campagne d'information sur ce sujet, et veille au maintien d'un maximum de cabines téléphoniques dans la ville, notamment aux abords des lieux fréquentés par les jeunes.

Nous demandons à ce que la municipalité s'engage à respecter l'obligation d'informer ses administrés de toute implantation d'antenne relais dans la ville, et à négocier avec les opérateurs de téléphonie mobile pour qu'ils en limitent la puissance.

Nous demandons également la proscription de connexion à Internet sans fil dans les équipements municipaux, nocive pour la santé des utilisateurs réguliers, et pour le personnel.

Quelle politique comptez vous mener pour lutter contre la pollution des ondes électro-magnétiques ?



<http://www.amisdelaterre.org/>

¹ Merci de nous renvoyer ce questionnaire avant le 18 février à l'adresse suivante :
Les amis de la terre Marne
122 bis rue du Barbâtre
MVA 47
51100 REIMS